



ACCOMPAGNATEUR
PROFESSIONNEL
DE LA **P**ERFORMANCE
INSEP

UN LABEL RÉFÉRENT



Le label « Accompagnateur professionnel de la performance INSEP » (APPI) a été créé dans le but d'instituer un référencement des accompagnateurs coachs compétents et de professionnaliser ce rôle dans l'univers du sport de haut niveau.

LE LABEL APPI S'APPLIQUE À DES ACCOMPAGNEMENTS CENTRÉS SUR LA PERFORMANCE.

Il est basé sur la reconnaissance d'une expérience professionnelle appuyée sur des savoir-faire et savoir-être. Son objectif premier est de proposer aux acteurs du sport de haut niveau la garantie de bénéficier des meilleures conditions d'accompagnement, par la sélection de professionnels expérimentés.

Ce label a également l'ambition de contribuer à la mutualisation et à la capitalisation des « bonnes pratiques » de l'accompagnement et ainsi construire une culture de l'accompagnement de la performance sportive de haut niveau.

LA VISION APPI

- **L'accompagnement APPI est vu comme un processus**, initié entre un accompagnateur coach et un accompagné – personne, équipe ou organisation – qui vise à l'amélioration de la performance des acteurs du sport de haut niveau. L'expertise de l'accompagnateur repose sur le cadre et le processus de son intervention et non sur ses connaissances « techniques » quant à la problématique de l'accompagné. L'accompagnement est limité dans le temps. Il débute par la clarification de la demande, afin de formuler un (ou des) objectif(s). Cette clarification donne lieu à un contrat qui pose également les modalités de déroulement de l'accompagnement.
- **Une vision ouverte**, où l'accompagnateur APPI, pour apporter de l'aide et/ou favoriser les apprentissages nécessaires à la performance, peut lui-même combiner différentes postures en complément de celle de coach. Ces postures (coach, formateur, consultant, conseil) sont adoptées en conscience par l'accompagnateur et en transparence à l'égard de l'accompagné. Cette ouverture requiert une posture réflexive, essentielle pour un accompagnant : elle lui permet de clarifier sa position à l'égard des personnes qu'il accompagne et de s'interroger sur sa pratique.
- **Une vision humaine** de la performance sportive de haut niveau, appréhendée comme un espace de création et d'expression conduisant à l'excellence sportive. Cette vision suppose une nécessaire recherche du « sens » en situation, afin de résoudre les problèmes émergents.

UN SPECIALISTE DE LA RELATION INTERPERSONNELLE

L'accompagnateur coach APPI agit comme facilitateur de recherche de performance, dans le respect de l'autonomie de la personne (ou du groupe). Il s'appuie sur sa capacité à explorer et faire émerger un objectif ou une problématique, à l'envisager dans son contexte et à aider l'autre à trouver ses propres solutions.

Spécialiste de la relation interpersonnelle, il accompagne la personne vers ses objectifs, en autonomie et en respect de son libre-arbitre : accompagnateur et accompagné sont chacun experts dans leurs domaines. Ils agissent dans la considération mutuelle de leurs compétences et de leur expérience propres pour permettre l'optimisation de la performance. Ainsi, l'accompagnateur coach a la responsabilité du processus tandis que l'accompagné reste seul décisionnaire du plan d'action qu'il engage pour atteindre son ou ses objectifs professionnels.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

L'accompagnateur APPI adhère à la charte déontologique promulguée par le label.

Il partage des valeurs fortes et explicites sur l'accompagnement des acteurs du sport et sur la performance de haut niveau.

C'est un praticien réflexif, en constante attention à la portée de ses actes et de ses intentions.



REPÈRES

2015 - CRÉATION DU LABEL APPI

AUJOURD'HUI UNE TRENTAINE
DE LABELLISÉS, RÉPARTIS SUR L'ENSEMBLE
DU TERRITOIRE

C'EST LE PREMIER LABEL DÉCERNÉ PAR
L'INSEP, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU
MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS